

## Compte rendu des votes au CTM du 16 juillet 2019

*Publié par le SNPTES*

Concernant le projet de décret relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane et à l'intérim des préfets de région dans les régions d'outre-mer et à Mayotte, le SNPTES a voté contre, suivi par les autres organisations syndicales, le SNPTES étant opposé à un certain nombre de dérogations dont pâtirait la Guyane.

Concernant la fusion des académies de Caen et de Rouen, le SNPTES a voté contre ce projet en raison, notamment, des conséquences négatives que cette fusion engendrera sur une proportion considérable des personnels affectés dans la nouvelle académie. Toutes les autres organisations syndicales ont voté contre ce projet de texte à l'exception de l'UNSA qui s'est abstenue.

Concernant le projet de modification du décret 2016-1413 du 20 octobre 2016 relatif aux emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'éducation nationale, le SNPTES a voté contre.

Enfin, concernant le projet de texte relatif à la nomination des futurs directeurs des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE), rejeté à l'unanimité, par le comité technique ministériel du 8 juillet, le SNPTES constatant, malheureusement, que le Gouvernement persiste dans son idée que le directeur d'institut ne soit plus élu par le conseil de l'institut (ex conseil d'école), comme le sont les autres directeurs de composantes (UFR, institut, etc.) mais par un comité d'audition présidé conjointement par le recteur et le président d'université, rejette l'ensemble de ce texte. Le SNPTES, au moment des votes, a voté contre, suivi, par l'ensemble des autres organisations syndicales.